DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE
DE
VALLABRIX
30700

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE OU MANIFESTATION - PLACES du VILLAGE et/ou JARDIN PUBLIC

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)

Nom et prénom :
Adresse :
Ville :
Téléphone : Courriel :
Le cas échéant, la raison sociale de votre établissement :
Adresse :
Ville :
Téléphone : Courriel :

LA MANIFESTATION

Lieu envisagé :
Date(s) :
Durée : Tranche(s) horaire(s) :
Descriptif de l'activité ou manifestation (joindre si nécessaire plan, programme…) :

Installation de matériel : ❒ OUI ❒ NON
Si oui (nature, quantité, type d'installation) :

Utilisation d'une sono : ❒ OUI (demande de dérogation obligatoire auprès de la Préfecture) ❒ NON
Accès en véhicule au site : ❒ OUI ❒ NON
L'accès en véhicule à l'intérieur du village doit être limité. Stationnement sous le jardin public. Prévoir une signalisation.

Nombre attendu de participants :
Mise en place de mesures de sécurité : ❒ OUI ❒ NON
Si oui lesquelles (agents de sécurité, barrières…) :
Accès à titre payant pour les participants : ❒ OUI Montant : ❒ NON
L'activité ou manifestation bénéficie d'un financement public : ❒ OUI ❒ NON
Si oui, identité de l'organisme(s) financeur(s) :
L'activité ou manifestation est ouverte aux usagers du site : ❒ OUI ❒ NON
Publicité de l'activité ou manifestation (préciser supports envisagés) :

Fait à : le :

Signature du demandeur

PIÈCES À JOINDRE A LA DÉCLARATION :

- ***Le parcours*** *ou plan relatif à la manifestation ;*
- ***Le programme*** *ou le règlement de la manifestation.*
- ***Une attestation de police d'assurance*** *souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation*

- **Redevance** – délibération du 11 juin 2021 – Activité associative à caractère commercial : 20€/manifestation – Activité ou manifestation associative d'intérêt général et/ou visant à réunir des moyens financiers exceptionnels (loto, vide-greniers, vente de solidarité, séance de cinéma ou de théâtre, expositions, concerts, divertissements sportifs…) : gratuité – 6 manifestations/an/association max.